

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

## ABONNEMENTS

France. — Un an ..... 10 fr.  
Autres pays. — Un an. 15 fr.

## Rédacteur

René DALLOZ  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## AUX OUVRIERS DIAMANTAIRES

Il est toujours peu encourageant et parfois bien dur pour les camarades qui se dévouent sans cesse à la défense de l'industrie d'apprendre certains bruits qui circulent faisant retomber sur l'organisation syndicale la baisse des tarifs, et par conséquent des salaires.

Nous n'avons pas l'intention de savoir qui a envoyé des camarades travailler à tels ou tels prix, mais je crois fermement que nul ne pourrait en faire grief à l'organisation syndicale.

Cependant pour les camarades qui se saisissent si bien de l'argumentation fausse qu'on ait pu leur tenir, combien il eut été plus sage de venir se renseigner à la permanence qui est encore, comme elle l'a toujours été, aux services de tous les diamantaires.

Si on peut avoir des reproches en ce sens à adresser à l'organisation, qu'on ait le courage de le faire de face, et je me ferai fort de prouver qu'elle n'a pas manqué à son devoir dans la défense des prix et des salaires dans la dure période que nous vivons.

Ce n'est pas dans un moment comme celui que nous traversons actuellement, où il faut soutenir l'organisation de toute sa force, en l'assurant de son concours, en fréquentant ses réunions ouvertes à tous qu'il doit se trouver un seul camarade, même n'est-il plus syndiqué, pour chercher à la discréder.

Si elle ne dispose plus des moyens d'action dont elle disposait pendant la période active du métier, si elle a perdu quelques-uns de ses membres, elle a du concentrer ses efforts seulement dans un caractère défensif, et malgré que six ans de crise lui pèsent, jusqu'à présent on a du encore compter avec elle.

Si certains ne croient pouvoir en

apprécier maintenant toute la valeur, qu'ils remontent à quelques années dans leurs souvenirs et se rappellent de l'action du passé, et songent plus encore à celle de demain. Le jour n'est peut-être plus bien loin où elle aura un rôle important à jouer, où elle devra de nouveau faire valoir et faire triompher ses revendications dans les salaires.

Que chacun resserrera les liens communs qui l'unissent à ses camarades, à sa corporation, à son industrie, par son syndicat. Que chacun apporte son effort, son concours, son aide morale et matérielle, ses responsabilités.

Notre organisation vient de terminer l'année 1935 avec le chiffre de 436 syndiqués.

Dans ce chiffre se trouvent des camarades qui ne sont plus au métier pour le moment, ils sont d'un côté de l'autre de notre pays où occupant une fonction ou travaillant dans une autre industrie, ils ont le ferme espoir qu'un jour ils reprendront leur travail de jadis.

Cela est tout de même pour l'organisation, pour nous tous, pour moi aussi, un encouragement, un appui réconfortant de voir ces camarades restés fidèles à l'organisation, à nous-mêmes, dans la lutte pénible qu'il faut soutenir en cette période critique.

Mais puis-je penser de même pour les quelques autres camarades qui ont repris le travail aujourd'hui et qui semblent méconnaître tout ce que nous avons pu faire, ce que nous faisons encore.

C'est à eux que je m'adresse.

Je leur fais un pressant appel pour rentrer dans nos rangs, ou prenant une part active à nos côtés, ils faciliteront notre tâche qui doit reprendre un nouvel essor.

R. DALLOZ.

## Vers la Semaine de 40 heures

J'ai avisé par circulaire, nos camarades des différents centres et sections, ainsi que ceux au travail, dans les quelques ateliers de notre place des récents événements qui se sont produits en Belgique, et plus particulièrement au sein de la Commission Paritaire dont j'ai déjà eu à entretenir plus fois nos lecteurs.

Pour ceux qui n'ont pas encore été saisis de ces dernières informations, je les rappelerai et commenterai brièvement.

La Commission Paritaire instituée par le Ministre du Travail, vient de se mettre d'accord pour demander l'institution de la semaine de quarante heures à toute l'industrie.

Mais cette Commission ne dispose d'aucun pouvoir pour appliquer ses décisions et c'est le Ministre du Travail qui est chargé de prendre toutes mesures utiles pour en rendre l'application générale.

Cette décision a été prise à l'unanimité des quatorze membres de la Commission, composée par moitié de membres ouvriers et membres patrons délégués des différentes organisations professionnelles, mais ces derniers ont exigé que la question de l'apprentissage soit subordonnée à celle de la réduction des heures de travail, en faisant la demande de deux mille nouveaux ouvriers dans la branche des petites pierres, chatons et petits brillants.

Malgré que la demande dans ces catégories de pierres a fait fureur depuis cette reprise d'activité que nous enregistrons dans l'industrie, je me demande si vraiment la question de faire de nouveaux ouvriers se pose bien aujourd'hui, quand on constate un nombre assez important de chômeurs dans l'industrie. Pour le moment, laissons cette question de côté et revenons à celle de la réduction des heures de travail qui est réellement une nécessité, car dans l'industrie du diamant, comme dans les autres, il y a aussi les moyens de rationalisation qui accentuent le chômage.

On envisage que cette réglementation des heures de travail va se poser préalablement avant son application à la Belgique, sur le plan international où, par conséquent, la Hollande, l'Allemagne et la France, sont directement intéressées.

La Commission Internationale va donc se réunir incessamment; je suis même très surpris qu'elle ne l'a encore été, depuis courant décembre que la décision est prise à la Commission Paritaire.

Cependant quand j'ai communiqué cet événement par circulaire à tous les intéressés qu'il m'était possible de toucher à ce moment,

j'exprimais malgré tout une satisfaction d'ap-prendre que notre industrie était la première à entrer dans la voie de cette réforme dont l'urgence ne fait plus de doute pour personne.

Aujourd'hui, je n'ai plus cette joie que j'exprimais il y a un mois. De voir tout d'abord que les choses traînent en longueur à se poser internationalement, me crée un certain scepticisme qui s'accroît quand je pense à l'application d'une telle réglementation aux centres allemands qui se sont développés depuis la fin de 1932 avec l'aide du Gouvernement, et sans respecter même la semaine de 48 heures.

J'ai déjà exposé les diverses mesures qu'ont tenté d'appliquer les organisations belges pour empêcher le travail de se ruer vers l'Allemagne, et qui n'ont pu être efficaces puisque pour trop de fabricants, l'intérêt personnel et la fraude, primaient avant la parole et la signature données.

Je me demande maintenant, s'il faut espérer voir les centres allemands se résigner à suivre une décision internationale de cette importance. J'ose même me faire cette même réflexion quant à l'industrie rurale belge où un service d'inspection et de surveillance très important et aussi disposant de pouvoirs sévères, serait nécessaire pour arriver à des résultats concrets.

Pour l'industrie belge, celle qui est en usine et soumise à l'inspection du travail, pour l'industrie hollandaise, je sais d'avance que la règle sera suivie à la lettre. Pour nos centres français, je me permets d'affirmer qu'elle le sera aussi.

Mais pour nos diamantaires français, comme pour nos camarades d'Amsterdam, un autre problème important que j'ai fait entendre dans ma circulaire précédente, se pose aussi, celui des salaires.

Il est lié évidemment à la réglementation des heures de travail, car il sera bien difficile de réduire la durée du travail si les prix de main-d'œuvre doivent demeurer ce qu'ils sont actuellement.

Je reviendrai prochainement sur ce sujet.

R. DALLOZ.

### Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les perspectives du marché diamantaire continuent d'être favorables au début de cette année.

Les ventes de diamants bruts représentent pour 1935 le double de celles effectuées en 1934, et l'on prévoit la réouverture d'une mine de la De Beers, Dutoitspan pour février qui sera probablement suivie par la réouverture de la mine de Bultfontein.

Le marché du taillé s'est également amélioré par suite des nombreux achats effectués par les visiteurs américains.

Cette ambiance favorable du marché des diamants a produit des effets heureux sur les valeurs diamantifères qui accusent une hausse importante.

La De Beers ordinaire qui était redescendue à 461,50 le 23 décembre, atteint le cours 584 le 30 janvier.

La De Beers Préférence s'est bien relevée aussi après avoir reculé légèrement à 1.140 le 21 décembre. Le 27 janvier elle côte 1.196.

La Jagersfontein revenue à 104 le 24 décembre est de nouveau en hausse à 134 le 30 janvier.

## Une Visite à l'Industrie Diamantaire belge

(suite)

*Visite d'une scierie.* — Je suis conduit par un ouvrier débruteur actuellement en chômage pour une dizaine de jours, et qui travaille le dimanche seulement pour la démonstration à l'Exposition de Bruxelles. Il est spécialisé dans la grosse pierre de 1 carat à 25 carats la pièce.

Il me fait voir sa fiche de salaire. Il gagne maintenant 540 fr. plus une augmentation de 15 % obtenue depuis la grève, soit 620 fr. par semaine. Avant la crise il gagnait 900 fr. par semaine.

\*\*

Nous pénétrons d'abord dans un atelier où seulement se fait la préparation du travail.

Un employé d'un certain âge fait le classement du travail (petites pierres).

En seconde main, un jeune homme marque toutes les pierres d'un point à l'encre, la pointe qui doit être hors du dop.

Ensuite, trois jeunes filles sertissons les pierres comme précédemment indiqué, avec un ciment spécial à l'extrémité de chaque dop qu'elles introduisent dans un petit four pour le durcissement du ciment.

En dernier lieu, une dame marque à l'encre en tournant la broche ou dop dans ses doigts, la circonférence où devra passer la scie.

\*\*

Nous pénétrons alors dans l'usine des scies où sont environ 15 ouvriers.

Un ouvrier scie des 30 par carat.

Des ouvriers sciennent en moyenne 100 à 110 pièces par jour. D'autres n'arrivent qu'à 70 ou 80.

Un ouvrier a fait la semaine passée plus de 200 pièces par jour (202 à 206). (Ceci est une exception). On m'a fait remarquer qu'il ne semble pas aller plus vite que les autres.

Dans cette usine, un ouvrier détaillait pour la mettre en forme, une pierre de 11 carats.

Les scieurs n'ont pas de frais.

Ce patron ne scie que de belles marchandises.

\*\*

*Polissage.* — Dans cet atelier travaillent vingt ouvriers sous la direction d'un contremaître (et non entrepreneur).

Ce personnel travaille à la semaine, sauf les deux sertisseurs et fait exclusivement de la grosse pierre (scié et fermé) à partir de 3/4 de carat.

Le salaire des polisseurs varie entre 350 et 520 francs par semaine.

Les sertisseurs sont rétribués à raison de 48 francs par meule pour les brillanteurs, et 24 francs par meule pour les metteurs en croix.

Malgré que la mise en croix s'effectue au dop mécanique (Idéal) elle nécessite cependant la taille de quelques facettes par le serrissage au plomb, soient les tables de scies ou des facettes dures.

Le chef est après tailler quatre pierres de 15 carats et une de 25 carats. Il gagne 700 francs par semaine. Il me fait voir avec la loupe qu'à la culasse de deux de ces grosses pierres, il reste un léger témoin qui est imperceptible, mais fait gagner tout de même

quelques centièmes à la pierre en raison de sa grosseur.

Tous ces ouvriers n'ont aucun frais.

\*\*

*Autre personnel.* — Dans le personnel suivant je trouve deux ouvriers qui font des 8/8 en fermé de mauvaise qualité.

Ces deux ouvriers font 45 à 60 8/8 par semaine avec sertisseur. Ils ont environ de 120 à 130 francs de frais par semaine. (Place 6 francs par jour ; sertisseur 65 francs ; plus le bort à 30 francs le carat).

Ces ouvriers me déclarent qu'avec du meilleur brut, ils arriveraient à faire 70 à 75 pierres par semaine.

\*\*

*Autre personnel.* — Je suis reçu par le patron dans son bureau. Il me conduit à l'usine où son contremaître me fait voir une quantité de travail brut, débruté et terminé.

Ce personnel de 22 ouvriers est aussi spécialisé dans le travail de la grosse pierre, mais en scié seulement.

Les ouvriers gagnent des salaires de 360 à 650 francs par semaine, chiffres minimum et maximum. La plupart des salaires sont de 380 à 420 francs. Tous ces salaires sont nets, les ouvriers n'ayant aucun frais.

Les deux sertisseurs sont payés par le patron à raison de 48 francs par brillanteurs et 24 francs par metteurs en croix.

\*\*

*Autre personnel.* — Je visite ensuite un autre personnel mais peu important, travaillant seulement la pierre fantaisie. L'entrepreneur qui me reçoit me fait voir en plus du travail en main, une quantité de baguettes de moyenne grosseur, 4 à 8 par carat, et de différentes qualité. Il me dit que sa fabrication est ordinaire.

Les quelques ouvriers qu'il occupe travaillent au plomb avec sertisseur. Cependant lui fabrique en ce moment quelques pierres avec le dop mécanique « Heyler », au moyen d'un pot spécial approprié pour la taille fantaisie.

\*\*

*Personnel de M. Heyler.* — Le dernier personnel que je visite à Anvers est celui de M. Heyler, l'inventeur du dop de ce nom. Je ne trouve que le fils, car M. Heyler père s'est rendu à Amsterdam pour y faire une démonstration de son invention.

Cependant je suis reçu très gentiment et j'ai des renseignements des plus complets.

L'usine où travaille ce personnel appartient à l'A. D. B. dont c'est la première usine. Elle est dénommée « Ons Huis » (Notre Maison).

Tous ces ouvriers, au nombre de 18, travaillent spécialement au dop « Heyler », et comme à l'Ecole professionnelle du S.I.D.B., avec une tenaille seulement. Ils ne font que du 8/8 et petits brillants en scié et de belle qualité. Le brillantage est fait aussi totalement au dop.

La production est très importante. Des ouvriers qui sont dans cette usine depuis un an et demi environ, font depuis 80 à 120 8/8 par semaine. M. Heyler me dit qu'un ouvrier est arrivé à en faire jusqu'à 135.

Tout le travail fabriqué dans cette usine est payé à la pièce au dernier tarif en vigueur.

Le travail du petit brillant se fait à la passe par metteurs en croix et brillanteurs payés respectivement 2/5 et 3/5 du prix.

Au bout de quatre à six semaines, l'ouvrier connaît parfaitement le maniement du dop, mais n'a pas encore pris d'habileté, car on travaille aussi au « plateau sec ». Et M. Heyler me donne à ce sujet des indications précises sur la préparation de ce plateau et de ses avantages.

Comme à l'école du S. I. D. B., on commence à travailler le plateau vers le bord, et l'on retrouve aussi les mêmes avantages, c'est-à-dire, que l'on évite d'en chasser le boort et d'enrasser les pierres.

Mais aussi un avantage plus important en découle pour l'ouvrier, avantage diminué ou augmenté suivant qu'il gardera son plateau une semaine ou trois semaines. (Exceptionnellement quatre semaines).

Ces ouvriers ne paient que 4 francs de place par jour au lieu de 6 ou 7 francs comme avec l'autre méthode.

Ils reçoivent le plateau préparé qu'ils paient 45 francs soit : 15 francs pour le frottage et 30 francs pour le carat de bort répandu.

Pour bien démontrer cet avantage, je cite un exemple, en prenant d'une part un ouvrier qui produit 100 8/8 sciés par semaine avec plateau sec et conserve son plateau deux semaines ; et d'autre part un ouvrier faisant la même production mais travaillant à l'autre méthode.

*Méthode plateau sec.* — Production 100 8/8 par semaine. *Salaire brut* pour deux semaines : 200 8/8 à 3 fr. 50 = 700 francs.

*Frais* : plateau sec : frottée, 15 francs ; boort, un carat à 30 francs ; place, 12 jours à 4 francs. Total des frais, 93 francs.

*Salaire net* pour deux semaines : 700 francs moins 93 francs = 607 francs, soit 303 fr. 50 par semaine.

*Autre méthode.* — Production 100 8/8 par semaine. *Salaire brut* pour deux semaines : 200 8/8 à 3 fr. 50 = 700 francs.

*Frais* : Un carat de boort (minimum) 30 fr. frottée, 5 fr. ; place, 12 jours à 7 fr. = 84 fr. ; sertisseur, 60 fr. par semaine, 120 francs. Total des frais, 239 francs.

*Salaire net* pour deux semaines : 700 francs moins 239 francs = 461 francs, soit 230 fr. 50 par semaine.

Cette méthode de travail au dop mécanique donne aussi un rendement supérieur de quelques centièmes.

Pour débuter, avec cette méthode, ces ouvriers n'ont pas eu leurs secours de chômage de maintenus, mais M. Heyler leur alloue des innemnités pendant un certain temps qui peuvent être de 70 francs par semaine pour un célibataire, et varie pour un homme marié, jusqu'à 120 francs.

En le quittant M. Heyler me fait part que ses ouvriers ne connaissent pas le chômage, car il a beaucoup d'offres de travail.

L'horaire appliqué est le suivant : de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures, soit 44 heures.

\*\*

*La Campine-Boom.* — Boom est une petite ville qui compte au total 17 fabriques dont la presque totalité des ouvriers sont adhérents à l'A. D. B.

Les salaires du personnel varient de 181 francs (ouvrier ayant seulement repris le tra-

vail) et 250 francs à 350 francs. Deux salaires seulement de 530 francs.

Les deux patrons me font voir une quantité de travail en rond et fantaisie, brut et taillé.

En rond on me fait voir surtout du travail en petit brillants de 16/4 à 30/4 en fermé et de qualité plus ou moins bonne.

Ce sont en partie des marchandises taillées à grand rendement avec rondis épais, et qui ne sont pas toutes extra pures. Ce travail est bien fait, le rondis est très régulier.

Je vois aussi du petit brillant en scié, mais ces patrons en font très peu fabriquer.

En fantaisie ce sont seulement des petites pierres, et qui sont aussi bien taillées.

Les derniers tarifs sont appliqués.

\*\*

*Malines.* — Nous entrons dans une usine de 24 ouvriers où l'on ne fait que des petites marquises, et même de très petites, taillées à 32/24.

Ce travail est très bien fait. Il est fait à la passe par des metteurs en croix et brillanteurs payés à la pièce.

Le metteur en croix fait environ 40 pierres par semaine. Le brillanteur peut produire environ 28 pierres.

Les salaires payés à ce personnel varient de 245 à 500 francs par semaine. Le travail de la marquise ne peut se faire au dop mécanique.

(Dans cette usine les deux permanents de l'A. D. B. qui m'accompagnaient, ont tenu une courte réunion avec le personnel. Un ouvrier a aussitôt coupé la force et le travail a été suspendu).

\*\*

*Autre personnel.* — Personnel de 24 ouvriers, spécialisés aussi dans le travail des marquises, de grosseur 11 à 15 par carat.

Le travail est effectué à la passe entre metteurs en croix et brillanteurs, recevant respectivement 43 et 57 %.

La moyenne des salaires varie de 300 à 450 francs par semaine. Quelques ouvriers font plus.

Les polisseurs ont jusqu'à 140 francs de frais par semaine. Les sertisseurs reçoivent 54 francs par meule.

(Dans cette usine, je trouve un ouvrier qui a travaillé quinze ans à St-Claude, jusqu'en 1927).

\*\*

*Lier.* — Personnel de 15 ouvriers faisant du 16/16 (Cap anglais), en qualité inférieure, taille à grand rendement.

Grosseur de 6 à 8 par carat.

Ce travail est bien fait, taille à dentelles. La plupart des ouvriers de cette usine font le travail à la passe entre metteurs en croix et brillanteurs, recevant chacun le 50 % du prix de la pierre.

\*\*

*Vorsselaer.* — Vorsselaer est le village qui compte le plus de petites usines (123 usines, dont 94 de moins de 5 meules). On y fait presque que du chaton.

Le frottage du plateau dans la Campine est de 15 francs, alors qu'à Anvers on paie 15 et 18 francs.

Les salaires varient de 100 à 300 francs.

\*\*

*Hove.* — Je visite une usine de 20 ouvriers qui travaillent différentes sortes de marchandises. Petits brillants en scié, environ 10 à 12 par carat payés 12 francs la pièce.

8/8 en scié, 25 pour un carat, payés 4 fr. à la taille et 1 fr. 20 au débrutage.

8/8 en clivé, payé 8 francs à la taille et 1 fr. 40 au débrutage.

Roses ordinaires (12 pour un carat jusqu'à 80 à 100 au carat).

\*\*

Je crois avoir utilement publié ce succinct rapport pour donner, à mes nombreux camarades, que je ne peux tenir au courant par nos réunions corporatives, une minime impression de ce que peut-être l'industrie diamantaire belge.

Cette idée, que je m'efforce de leur donner ne peut pas être en effet d'un enseignement bien vaste, car j'ai moi-même peine aussi, à me représenter l'étendue de toutes les branches de l'industrie à travers la Belgique.

Mais je voudrais voir, et ce serait pour moi une grande satisfaction, mes camarades diamantaires français s'intéresser vivement à ce que j'ai pu retenir de cette visite.

Je me ferai un immense plaisir de donner toutes les explications complémentaires qui pourront m'être demandées.

R. DALLOZ.

#### Jules-Samuel VUILLET

En la personne de Jules-Samuel VUILLET, un des fondateurs du Syndicat Diamantaire de Saint-Claude disparait.

Vers le milieu de l'année 1884 lorsque Benoît-Besson eut l'initiative de convoquer quelques ouvriers diamantaires en vue de la formation d'un Syndicat. Samuel Vuillet répondit immédiatement à l'appel. C'était l'époque où quelques courageux militants eurent l'idée d'émanciper les travailleurs.

Il fut secrétaire et collecteur du Syndicat jusqu'au jour où il entra à la Coopérative Michaud-Latour.

Sous l'influence du Syndicat de St-Claude, d'autres se formèrent, et avec St-Genis, Paris, Genève, Amsterdam, Anvers et Hanau l'organisation Internationale naissait.

En 1891, sur l'initiative du Syndicat de St-Claude un Congrès international fut organisé à Charleville. Samuel Vuillet eut donc l'honneur de présider ce premier Congrès international.

En 1890, il fit partie des six ouvriers qui chômèrent pour le 1<sup>er</sup> Mai, sous les quolibets des adversaires du mouvement syndicaliste.

A la Coopérative Adamas, il joua un rôle important. A la tête de la partie commerciale durant près de 43 ans, il comprit que pour réussir il était nécessaire de former des ouvriers vraiment qualifiés et d'exiger une bienfaçture qui permette de concurrencer les marchandises des autres centres.

C'est avec ce raisonnement et l'aide de ses camarades que Samuel Vuillet contribua pour sa grande part au relèvement de notre industrie dans la région vers 1895, époque dans laquelle le travail du Jura était considéré avec mépris sur les marchés diamantaires.

Par son initiative, il sut faire de la Coopérative Adamas une organisation complètement indépendante. Depuis l'achat de la matière première jusqu'à la vente, cette Association coopérative n'est tributaire d'aucun centre étranger.

L'application des méthodes de travail qu'il préconisa sans cesse, permirent à nos camarades de la Coopérative Adamas de travailler assez régulièrement et dans des conditions raisonnables durant la crise qui nous frappe si douloureusement.

En la personne de notre camarade Jules-Samuel Vuillet, nous perdons un des fondateurs de notre Syndicat, un coopérateur convaincu et un organisateur de grande valeur pour notre industrie.

Nous saluons respectueusement sa mémoire et garderons de lui un bon souvenir.

## Dans les Centres

**Saint-Claude et ses sections.** — La situation demeure inchangée sur notre place. L'amélioration que nous avons signalée dans notre précédent numéro, s'est maintenue au cours des deux derniers mois qui viennent de s'écouler.

Les personnels des deux coopératives ainsi que ceux de MM. Waille, Juhan, Rey, David, Jeantet, Tournier et Vincent, sont toujours au travail.

On signale que chez quelques uns la qualité du brut laisse un peu à désirer, et en raison des tarifs actuels, ne procure que de faibles salaires.

— Nous avisons les camarades que nous sommes en possession des cartes syndicales de 1936 et nous les prions de venir les retirer le plus tôt possible.

Nous insistons aussi auprès de ceux qui sont encore redevables des cotisations de 1935, de venir s'en acquitter pour nous permettre de terminer nos comptes de fin d'année.

— Nous jugeons utile de rappeler que la Permanence tient à la disposition des camarades que cela peut intéresser, divers systèmes de dops mécaniques pour le travail du « rond » et de la « fantaisie », qu'ils peuvent essayer et que nous pourront leur procurer par la suite, sur leur demande, si l'essai leur donne satisfaction.

La Permanence est ouverte tous les samedis après-midi, de 14 à 17 heures.

### BELGIQUE

D'après les statistiques des effectifs au travail de l'A.D.B. qui sont publiées d'autre part, on constate que la situation continue de s'améliorer en Belgique. Le nombre des ouvriers au travail qui était de 7.290 au début de novembre est monté à 7.720 à la mi-janvier.

On parle que pour toute la Belgique, le chiffre total des ouvriers au travail approche 14.000.

### HOLLANDE

Malgré l'amélioration qui est enregistrée un peu partout, la situation est stationnaire pour la Hollande où le nombre des ouvriers occupés varie autour de 1.400.

Tant qu'aucun changement n'interviendra soit dans la différence des changes avec la Belgique, soit favorablement dans une hausse des prix de main-d'œuvre belge, l'industrie diamantaire amstelodamoise ne pourra subsister qu'avec le concours du gouvernement.

### STATISTIQUE

#### des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

	Syndiqués	Ouvriers occupés
Du 4 au 9 novembre...	11.423	7.397
Du 11 au 16 —	11.440	7.355
Du 18 au 23 —	11.460	7.562
Du 25 au 30 —	11.456	7.562
Du 2 au 7 décembre...	11.488	7.632
Du 9 au 14 —	11.514	7.558
Du 16 au 21 —	11.511	7.690
Du 23 au 28 —	11.507	7.711
Du 30 décemb. au 4 janvier	11.521	7.685
Du 6 au 11 —	11.539	7.720

#### AMSTERDAM

	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 11 au 16 novembre...	1.475	2.939
Du 18 au 23 —	1.532	2.886
Du 25 au 30 —	1.554	2.838
Du 2 au 7 décembre...	1.562	2.811
Du 9 au 14 —	1.533	2.816
Du 16 au 21 —	1.445	2.877
Du 23 au 28 —	1.421	2.887
Du 30 décemb. au 4 janvier	1.500	2.790
Du 6 au 11 —	1.559	2.719
Du 13 au 18 —	1.452	2.814

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude



R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, René DALLOZ.

## Les Dops .L MARCHANDEAU sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

## DIAMANTIERS, LAPIDIERS!

### LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

### CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Les véritables ciments gris et jaunes, marque DAVIDS, sont en vente à St-Claude chez

M. L. DUBIEF, 14, Rue de la Poyat

M. Clovis PERRIER, Place de l'Abbaye

## Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues d'Août à Décembre

Adrien Ponard, Saint-Claude.....	2 "
Anonyme, —	10 "
—	12 50
—	1 75
—	2 25
—	1 50
—	1 20
Georges Lugand.....	2 "
Paul Rey, St-Claude.....	3 "
Mottas, Montréal (Ain).....	10 "
Marcel Delatour, Vaux-les-St-Claude.....	5 "
Total.....	51 20
Liste précédente .....	138 90
Total à ce jour depuis le début de l'année.....	190 10

Merci aux généreux donateurs.

## NOS MORTS

Nous avons le regret d'annoncer le décès de nos camarades :

### Téléphore DOYONNAX

da Syndicat de Saint-Claude

décédé le 6 janvier 1936, à l'âge de 61 ans.

### Jules-Samuel VUILLET

décédé à Londres le 9 janvier 1936, à l'âge de 70 ans.

A leurs familles si cruellement éprouvées, l'organisation adresse ses bien sincères condoléances.

### TOUT ce qui concerne ...

### l'Outilage pour Diamantaires

### André CURTIL

6, Boulevard Emile-Zola  
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

### TRAVAIL SOIGNÉ

UNE NOUVEAUTÉ :

### Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)

(Modèle déposé)

### PLAQUETTES ACIER, Rabotées

assurant à la pince une assise impeccable

### D. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

### ANVERS

Spécialiste pour tous Outils concernant le métier diamantaire

### MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

### Dops mécaniques et Dops (Idéal)

Fil de cuivre rouge pour Dops